

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

17.6.2013

PROPOSITION DE RÉSOLUTION D'URGENCE

déposée par Maria Da Graça Carvalho, Filip Kaczmarek, Gay Mitchell et Mariya Gabriel, au nom du groupe PPE

déposée par Norbert Neuser, Véronique De Keyser, Françoise Castex, Miguel Ángel Martínez Martínez, au nom du groupe S&D

déposée par Louis Michel, Fiona Hall, Nathalie Griesbeck, Olle Schmidt et Marielle de Sarnez, au nom du groupe ALDE

déposée par Michèle Rivasi, Isabelle Durant, Jean Jacob Bicep, François Alfons iet Isabella Lövin, au nom dgroupe Verts/ALE

déposée par Jim Nicholson, au nom du groupe ECR

déposée par João Ferreira, au nom du groupe GUE/NGL

déposée par Assarid Ag Imbarcaouane (Mali) et Albert David Guillaume Gomez (République de Guinée)

sur la situation en République de Guinée
(en remplacement des résolutions 1 à 7 sur la situation en République de Guinée (RM/936171))

L'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE,

- réunie à Bruxelles (Belgique) du 17 au 19 juin 2013,
 - vu l'article 18, paragraphe 2, de son règlement,
 - vu ses résolutions antérieures,
- A. considérant que le professeur Alpha Condé, chef de l'État, est le premier Président de la République de Guinée démocratiquement élu depuis l'accession du pays à son indépendance le 2 octobre 1958;
- B. constatant que ce scrutin a été validé par les missions électorales de l'Union européenne, de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), et que le résultat a été accepté par l'ensemble de la classe politique guinéenne, y compris par les partis politiques de l'opposition, ainsi que par la communauté internationale;

- C. considérant que les autorités guinéennes, dans le souci de parachever le processus de démocratisation, après plusieurs reports demandés par les partis politiques de l'opposition, ont décidé, en concertation avec la commission électorale nationale indépendante (CENI), d'organiser les élections législatives à une date qui sera fixée d'un commun accord par toutes les parties concernées;
- D. considérant que la CENI a décidé, le 29 mars, de mettre en place, avec le concours de ses partenaires financiers, à savoir l'Union européenne, les États-Unis, l'OIF, le PNUD et la France, des mesures de contrôle assurées par un "comité technique de suivi", où l'opposition sera représentée à égalité avec la majorité présidentielle;
- E. considérant que l'établissement de la présidence et le remaniement sur une base paritaire de la CENI, ont été décidés à la demande de l'opposition et qu'ils ont été acceptés par l'ensemble de la classe politique;
- F. considérant qu'un "cadre de dialogue politique" tripartite comprenant des facilitateurs, dont un représentant des Nations unies, a été mis en place;
- G. considérant que les Nations unies ont nommé M. Saïd Djinnit, actuel représentant des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, comme "facilitateur international", après que l'opposition a récusé M. Lamine Cissé qu'elles avaient initialement désigné;
- H. considérant que l'opposition avait appelé au boycott des élections fixées au 30 juin 2013 par le Président de la République, sur proposition de la CENI;
- I. considérant que le "cadre de concertation" qui s'est tenu du 3 au 9 juin était axé sur:
- 1) l'opérateur technique et le fichier électoral;
 - 2) le vote des Guinéens de l'étranger;
 - 3) le fonctionnement de la CENI;
 - 4) le calendrier des élections;
- J. considérant que, lors de cette concertation, l'OIF, l'Union européenne, le PNUD, la CEDEAO, les États-Unis et la France ont assuré que le processus d'élaboration du fichier électoral par l'opérateur technique avait été sécurisé, et se sont déclarés disposés à prendre toutes mesures additionnelles nécessaires pour sécuriser davantage ce processus s'il en était besoin, et à mobiliser des moyens exceptionnels pour accompagner toute décision prise par les parties guinéennes;
- K. considérant que l'opérateur technique qui a procédé à l'élaboration de la liste électorale ne participera pas aux autres opérations du processus électoral;
- L. considérant que le facilitateur international a lancé un appel, au nom du collège des facilitateurs, ainsi que de la communauté internationale qu'il représente, à l'opposition, pour qu'elle veuille bien, au vu de toutes ces garanties et ces assurances, accepter de se rendre aux élections;

- M. considérant que la participation des Guinéens de l'étranger aux élections a été acceptée, dans les mêmes conditions qui avaient prévalu lors de l'élection présidentielle de 2010, sur la base des mêmes listes que celles de l'époque;
- N. considérant qu'un accord est intervenu sur les mesures à prendre pour remédier au dysfonctionnements de la CENI;
- O. considérant que la haute représentante de l'Union européenne, vice-présidente de la Commission a félicité le Président Condé pour les progrès significatifs du dialogue politique avec l'opposition, et s'est engagée à ce que les fonds du 10^e FED alloués à la Guinée soient préservés, pour autant que des élections libres et transparentes aient lieu avant le 31 octobre 2013;
- P. considérant que le Secrétaire général des Nations unies s'est déclaré, le 12 juin, encouragé par les progrès accomplis par les différents acteurs impliqués dans le dialogue politique interguinéen, des avancées positives qui préparent le terrain pour des élections législatives libres, justes et pacifiques;
- Q. considérant que l'incertitude politique est néfaste à l'économie du pays;
- R. considérant que des violences se sont produites fin février et début mars 2013, et d'autres en avril puis en mai, à la suite des appels de l'opposition à manifester, qui ont fait plusieurs morts et des centaines de blessés;
- S. considérant que l'état de droit exige la soumission de l'ensemble des institutions à la loi, la séparation des pouvoirs et le libre exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- T. considérant que la création du ministère des droits de l'homme et des libertés publiques et de la commission pour la vérité et la réconciliation, première dans l'histoire du pays, constitue un pas en avant sur la voie du règlement pacifique et démocratique des problèmes du pays;
- U. considérant que la place prise par le communautarisme dans la société politique guinéenne constitue une grave menace pour la stabilité de ce pays;
- V. considérant que le Président de la République a engagé la démilitarisation de l'administration publique;
1. se réjouit de la perspective de la fin de la transition vers la démocratie ouverte par la décision prise par les autorités guinéennes, en accord avec la CENI et la société civile guinéenne, de tenir des élections législatives, à brève échéance, afin de parachever le processus de démocratisation avec la mise en place de l'Assemblée Nationale;
2. se félicite de l'accord obtenu le 9 juin 2013 entre les partis politiques sous la conduite du gouvernement et des trois facilitateurs concernant l'opérateur technique et le fichier

électoral, le vote des Guinéens de l'étranger, le fonctionnement interne de la CENI et le calendrier des élections, et demande la mise en oeuvre et le respect de cet accord;

3. se félicite de la déclaration de la haute représentante, vice-présidente de la Commission européenne du 12 juin sur les avancées du dialogue politique interguinéen et sur la préservation des fonds du 10^e FED alloués à la Guinée si des élections libres et transparentes ont lieu avant le 31 octobre 2013;
4. salue l'assistance technique apportée par l'Union européenne et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux pour sécuriser les élections législatives et garantir leur transparence et leur crédibilité;
5. souhaite que l'Union européenne, l'Union africaine, l'OIF, la CEDEAO et les Nations unies continuent à être étroitement associées au processus électoral;
6. invite la classe politique guinéenne à privilégier le dialogue et la concertation, afin de résoudre ses divergences de vue pour la tenue des élections et le renforcement du processus de démocratisation en Guinée;
7. appelle les forces politiques à continuer la transition démocratique amorcée depuis l'élection présidentielle d'Alpha Condé, et à respecter la démocratie, les institutions ainsi que les droits de l'opposition; considère que les prochaines élections devront répondre à des critères de liberté et de transparence pour s'inscrire pleinement dans ce processus de démocratisation;
8. rappelle l'importance d'une opposition libre avec des droits et des devoirs établis et respectés; rappelle qu'elle représente l'un des contre-pouvoirs nécessaires au bon fonctionnement de la démocratie;
9. s'inquiète des risques de violences intercommunautaires et demande aux leaders politiques de cesser, dans l'intérêt de la stabilité, de la cohésion et de la paix sociale dans le pays, de jouer sur le communautarisme;
10. appelle les forces politiques à prendre leurs responsabilités en consentant les efforts nécessaires pour ne pas mettre en danger la paix civile et en appelant à l'arrêt des provocations et des violences; appelle également les forces de sécurité du pays à garantir la sécurité des populations civiles, dans le respect des droits de l'homme et de l'état de droit;
11. se félicite de l'instauration d'un cadre permanent de dialogue comprenant trois facilitateurs dont un représentant des Nations unies pour l'organisation des élections législatives, et la consolidation de l'état de droit et des principes démocratiques en Guinée;
12. se félicite, d'une part, de l'engagement pris par le chef de l'État de veiller à la transparence et à la fiabilité du processus électoral et, d'autre part, de sa décision d'amnistier les personnes arrêtées lors des manifestations des partis politiques;

13. présente ses condoléances aux familles des victimes; se félicite de l'engagement pris, le 24 avril, par le gouvernement et les partis de la majorité présidentielle comme de l'opposition à régler leurs différends uniquement par des moyens pacifiques; regrette que cela n'ait pas été le cas jusqu'à présent; souhaite que cet engagement soit respecté dans l'avenir;
14. insiste auprès des autorités judiciaires afin qu'elles traitent avec équité et diligence tous les cas de violation des droits humains;
15. prend acte de la déclaration du Secrétaire général des Nations unies en date du 25 avril 2013, qui se félicite des progrès accomplis en Guinée dans la reprise du dialogue politique, en particulier de l'engagement du chef de l'État, de garantir la transparence et la fiabilité du scrutin avec la contribution des partenaires internationaux, ainsi que de sa déclaration du 12 juin sur les avancées positives qui préparent le terrain pour des élections législatives libres, justes et pacifiques;
16. se félicite que le Président de la République de Guinée se soit engagé à accepter les résultats des élections, quels qu'ils soient, et espère que les dirigeants de l'opposition prendront le même engagement;
17. salue la création du ministère des droits de l'homme et des libertés publiques et de la commission pour la vérité et la réconciliation; souligne que ces deux institutions devraient être soutenues par tous les moyens afin de pouvoir effectuer leur travail; insiste sur l'indépendance dont doit être dotée la commission pour la vérité et la réconciliation afin de pouvoir régler les problèmes des citoyens de manière pacifique et démocratique;
18. considère que l'indépendance de la justice et des médias est essentielle pour moduler et réglementer les pratiques démocratiques visant à renforcer l'état de droit, à établir des institutions démocratiques, y compris un parlement pluraliste et fonctionnel, et à renforcer le rôle de la société civile;
19. salue les efforts déployés par les autorités guinéennes pour améliorer la gestion macro-économique en Guinée, qui ont permis de renouer avec l'ensemble des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux dont les Institutions de Bretton Woods et l'Union européenne;
20. appelle également les autorités politiques à ne pas perdre de vue les autres priorités indispensables au développement durable du pays;
21. invite le Conseil et la Commission européenne ainsi que les États membres de l'Union européenne, les États ACP, les Nations unies, la CEDEAO, l'OIF, les États-Unis, la France et le secrétariat ACP à continuer à apporter leur soutien aux autorités guinéennes pour la tenue des élections législatives;
22. exprime sa solidarité au peuple de la République de Guinée dans sa volonté de mettre fin à la transition et de mettre en place un État démocratique;

23. charge ses coprésidents de transmettre la présente résolution aux institutions de l'Union européenne, de l'Union africaine, du groupe ACP, de la CEDEAO, de l'OIF, des États-unis, de la France et au Secrétaire général des Nations unies ainsi qu'aux autorités de la République de Guinée.